

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hexaquart pure

UFI: 1DJV-J732-H00Q-JE18

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant pour surfaces - Pour usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: B. Braun Medical AG

Rue: Seesatz 17

Lieu: CH-6204 Sempach

Service responsable: Zentrale

Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00

E-Mail: info.bbmch@bbraun.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
Tox Info Suisse, Numéro de téléphone: 145 / E-Mail: info@toxiinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

Chlorure de didécylidiméthylammonium

D-Glucopyranose, oligomères, alkylglycoside en C10-16

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 2 de 16

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée .

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Conseils de prudence

P280-P301+P330+P331-P303+P361+P353-P305+P351+P338-P310-P501

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Concentré avec des composés d'ammonium quaternaire et tensioactifs non ioniques

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures			10 %
	270-325-2			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H400 H410			
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium			10 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H314 H400 H411			
112-27-6	2,2'-(éthylenedioxy)diéthanol			< 10 %
	203-953-2		01-2119438366-35	
67-63-0	Propane-2-ol			< 5 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
110615-47-9	D-Glucopyranose, oligomères, alkylglycoside en C10-16			< 2,5 %
	600-975-8		01-2119489418-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
102-60-3	1,1',1'',1'''-Éthylènedinitrotétrapropan -2-ol			< 5 %
	203-041-4		01-2119552434-41	
	Eye Irrit. 2; H319			
1310-73-2	Hydroxyde de sodium			< 0,5 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Les indications de point 4, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! -

Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau.

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 4 de 16

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 5 de 16

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant pour surfaces - Pour usage professionnel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	
112-27-6	Triéthylèneglycol (inhalable)	-	1000		VME 8 h	
		-	2000		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-27-6	2,2'-(éthylendioxy)diéthanol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	20 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m ³
67-63-0	Propane-2-ol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c. /jour
110615-47-9	D-Glucopyranose, oligomères, alkylglycoside en C10-16		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	595000 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	420 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	357000 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	35,7 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	124 mg/m ³
1310-73-2	Hydroxyde de sodium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,1 mg/m ³

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
112-27-6	2,2'-(éthylenedioxy)diéthanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		3,32 mg/kg
67-63-0	Propane-2-ol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg
110615-47-9	D-Glucopyranose, oligomères, alkylglycoside en C10-16	
Eau douce		0,76 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,516 mg/kg
Sédiment marin		0,065 mg/kg
Intoxication secondaire		111,11 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5000 mg/l
Sol		0,654 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Les indications de point 8, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Caoutchouc naturel/ latex naturel (NR; 0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 8 h

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 8 de 16

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Incolore	
Odeur:	De tensioactif	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	8,0 - 10,0	Concentré
Modification d'état		
Point de fusion:		n.d.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C	
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:		n.a.
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu	
Inflammabilité		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Dangers d'explosion		
Produit non explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		n.a.
Limite supérieure d'explosivité:		n.a.
Température d'inflammation:		n.a.
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		n.d.
Propriétés comburantes		
Non oxyder.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		env. 23,3 hPa
Densité (à 20 °C):	1,004 - 1,024 g/cm ³	
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
n.d.		
Coefficient de partage:		n.d.
Viscosité dynamique:		n.d.
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur:		n.d.
Taux d'évaporation:		n.d.
Épreuve de séparation du solvant:		n.d.
Teneur en solvant:		< 5 %

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 9 de 16

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Composés de chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: > 2000 mg/kg

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyl diméthyles, chlorures				
	orale	DL50 mg/kg	344	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3340	lapin	
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium				
	orale	DL50 mg/kg	238	rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	3342	lapin	
112-27-6	2,2'-(éthylendioxy)diéthanol				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	lapin	
67-63-0	Propane-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	5840	rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	13900	lapin	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 25 mg/l		OCDE 403
102-60-3	1,1',1",1'''-Éthylènedinitrotétrapropan -2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	rat	OCDE 402

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyl diméthyles, chlorures					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,28	96 h	Pimephales promelas	US-EPA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,049	72 h	Pseudokirchneriela subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,016	48 h	Daphnia magna	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,032	34 d	Pimephales promelas	EPA-FIFRA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0042	21 d	Daphnia magna	EPA-FIFRA
	Toxicité bactérielle aiguë	(7,75 mg/l)		3 h	Boue activée	OCDE 209
7173-51-5	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Pimephales promelas	US-EPA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,026		Pseudokirchneriela subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,062	48 h	Daphnia magna	EPA-FIFRA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,032	34 d	Danio rerio	OCDE 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,014	21 d	Daphnia magna	
	Toxicité bactérielle aiguë	(11 mg/l)		3 h	Boue activée	OCDE 209
112-27-6	2,2'-(éthylendioxy)diéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 10000	96 h	Lepomis macrochirus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	
67-63-0	Propane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1800	72 h	Desmodesmus subspicatus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10000	48 h	Daphnia magna	
102-60-3	1,1',1",1'''-Éthylènedinitrotétrapropan -2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 10			
1310-73-2	Hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	45,4	96 h	Onchorhynchus mykiss	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 12 de 16

affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures			
	OCDE 303A	> 90 %		
	OCDE 302A	> 99 %	7	
	OCDE 301B	95,5 %	28	
	Facilement biodégradable (critères OCDE).			
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium			
	OCDE 301B	72 %	28	
	De facile désintégration biologique.			
67-63-0	Propane-2-ol			
	OCDE 301E	95 %	21	
	De facile désintégration biologique.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-27-6	2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	-1,75
67-63-0	Propane-2-ol	0,05
102-60-3	1,1',1'',1'''-Éthylènedinitrilotétrapropan -2-ol	- 2,08

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 1903

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 13 de 16

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Marine polluant:

Yes

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, Solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 14 de 16

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

Passenger LQ: Y840

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 5 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Tensides non-ioniques < 5 %

Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP) :

-

Législation nationale

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 15 de 16

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

- ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieur
- IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
- MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
- IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
- GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
- CAS = Chemical Abstract Service
- EN = European norm
- ISO = International Organization for Standardization
- DIN = Deutsche Industrie Norm
- PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
- vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

- LD = Lethal dose
- LC = Lethal concentration
- EC = Effect concentration
- IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Hexaquart pure

Date de révision: 07.07.2020

Code du produit: 00056-0349

Page 16 de 16

<p>H319 H336 H400 H410 H411</p>	<p>Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---	--

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Pour les utilisations identifiées, voir également A.I.S.E. (www.aise.eu). Vous y trouverez de plus amples informations sous le mot-clé SUMI (informations d'utilisation sûre des mélanges).

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Désinfectant pour surfaces	-	-	-	8a, 8b, 9, 10, 19	-	-	-	SUMI-I

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)